

Selon le quotidien Emergence, le nommé Louis Roger Manga était devant la présidente Annie-Noëlle Bahounoui Batendé, assisté des juges Nimagalina Mpalang et Zakiyatou Alioum du Tribunal criminel spécial (Tcs) afin de clarifier l'attribution de 69 parcelles frauduleusement attribuées à des prix non-conformes à des tiers, dont 25 dans la seule zone de Mfandena Omnisports.

Le haut commis de l'Etat a été entendu le 29 Mai 2018. Pendant plus de trois heures, il a été cuisiné par l'avocat général, le Magistrat Ngoupa qui l'a cité à comparaître dans l'affaire 036/RG-TCS/2018.

Il s'agit du dossier qui oppose le syndicaliste Zambo Amougou Jean Marie, Me Ada Pierre Firmin et Tsoungui Jean Marie à la mission d'aménagement et d'équipement des terrains urbains et ruraux (Maetur). Aussi, y a-t-on appris que les terrains avaient été cédés en deçà de leur valeur réelle et en opposition au règle de procédure qui organisent l'attribution des lots à des individus. Pour une parcelle évaluée à 30 millions de FCFA par exemple, la facturation est de 10 millions de FCFA. Au final, la Maetur n'a encaissé que 6 millions de FCFA pour des espaces qu'elle ne peut plus récupérer aujourd'hui, si l'on s'en tient aux déclarations du Dg.

A ce propos, l'on a appris au cours de l'audience que Zambo Amougou qui était alors directeur technique puis directeur commercial avait été convoqué d'abord lors d'une session extraordinaire du Conseil d'administration puis par le conseil de discipline.

Seulement, celui-ci n'a pas pu produire les documents justifiant les attributions. De plus, au cours de celle-ci, il s'avère que plusieurs dossiers n'avaient pas été menés jusqu'à la phase de l'attribution qui s'achève par l'établissement d'un titre foncier avec le quitus du directeur général
